

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**
21 septembre 2024

DATE D’AFFICHAGE
21 septembre 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 13
Présents 09
Votants 13

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 1^{er} OCTOBRE, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Corinne **DROUEN**, Monsieur Éric **ESTRIER**, Madame Catherine **FILIPOV**, Madame Anne **JOSEPH**, Madame Catherine **LEFEBVRE**, Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**, Monsieur Didier **PAPELOUX**, Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Monsieur Michel **DABOUT** donne pouvoir à Monsieur Éric **ESTRIER**, Madame Sophie **DIERRE** donne pouvoir à Madame Catherine **FILIPOV**, Monsieur Germain **LELARGE** donne pouvoir à Monsieur Michel **MARESCOT**, Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**, donne pouvoir à Madame Catherine **LEFEBVRE**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Corinne **DROUEN**.

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE
Rapport des mandataires - Année 2023**

Aux termes des dispositions des articles L. 1524-51 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié pour entrer en vigueur le 1er août 2023, les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration.

Ce rapport, dont le contenu est précisé en détail par l’article D1524-7 du même code, issu du décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022, comporte :

- Des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts et d’actionariat.
- Des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux, etc.
- L'état des relations entre la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et la société
- La description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel.
- L'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la société et une information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet.

- Les modalités d'exercice du contrôle analogue, pour les sociétés publiques locales.
- Le bilan de la gouvernance des élus.

Eu égard à ce qui précède, et si vous en êtes d'accord, nous demandons au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport annuel des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SPL, remis en mairie le 17 septembre 2024, ci-dessus exposé.

Nous vous remercions de bien vouloir délibérer sur les actions de vos représentants au sein de la SPL et sur les actions de cette dernière.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2023 des mandataires au Conseil Municipal ci-dessus exposé.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

